

# Bulletin d'inscription Formation validante à l'utilisation du MEOPA au cabinet dentaire



**Avec ateliers**

**à Paris les 15 et 16 novembre 2018**

Référence DPC 13001800005

**FORMAT  
DPC**

Il existe de nombreuses indications pour lesquelles une sédation consciente peut s'avérer nécessaire. L'anxiété liée aux soins dentaires ou les interventions chirurgicales longues et complexes sont autant de situations pour lesquelles il est indispensable de permettre aux patients d'être le plus possible relaxés et détendus, détachés de l'environnement. Parmi l'ensemble des méthodes pharmacologiques de sédation vigile, la voie inhalée présente de nombreux avantages : grande sécurité d'emploi (très rares effets indésirables), rapidité des effets et rémanence post-administration quasi nulle, bonne efficacité dans de nombreux cas. Elle est réalisée grâce à l'utilisation d'un médicament, le Mélange Equimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote (MEOPA). Aux doses utilisées de protoxyde d'azote, seules une sédation consciente et une analgésie de surface ne sont obtenues minimisant ainsi tout risque anesthésique. Depuis 2009, tout chirurgien-dentiste peut utiliser ce médicament dans une pratique libérale sous réserve d'avoir été formé à la réalisation des soins et de la chirurgie sous sédation consciente. Cette formation demandée par l'ANSM comprend l'ensemble des connaissances nécessaires sur le MEOPA de sa pharmacologie à sa manipulation et sa pharmacovigilance. Mais également, les éléments indispensables à la prise en charge comportementale des patients phobiques des soins dentaires. Enfin cette formation permettra également une manipulation du matériel, l'utilisation d'une fiche de suivi et une expérience pratique de l'administration de MEOPA.

## PROGRAMME

Places limitées à 12 participants

### PREMIÈRE JOURNÉE

#### Module 1 : Sédation et Analgésie (cours théoriques)

- Sédation et évaluation de la vigilance
- Evaluation et traitement de la douleur
- Evaluation et traitement de l'anxiété
- Impact de l'analgésie - sédation sur les fonctions vitales
- Traitements non médicamenteux.

#### Module 2 : Généralités sur le MEOPA (cours théoriques)

- Historique et cadre médico-légal
- Pharmacologie et pharmacocinétique
- Effets secondaires, toxicité
- Bonnes pratiques : stockage, manipulation, utilisation
- Bonnes pratiques : surveillance, monitoring

### DEUXIÈME JOURNÉE

#### Module 3 : MEOPA en Odontologie (cours théoriques)

- La douleur en pratique odontologique
- Position du MEOPA parmi les moyens antalgiques
- Rappel des indications et contre-indications du MEOPA
- Associations et interactions (synergie et risques)
- Exemples de protocoles d'utilisation

#### Module 4 : Ateliers pratiques

- Utilisation des échelles de douleur
- Utilisation des échelles de sédation
- Surveillance, fonctions vitales, monitoring (oxymètre)
- Manipulation et utilisation du MEOPA
- Manipulation et utilisation de l'oxygène

Votre 1<sup>ère</sup> action DPC de l'année  
à 96 € et indemnisée 630 €\*

\*selon conditions ANDPC

**Durée : 2 journées de formation présentielle (déjeuner inclus)**  
9h00 - 17h30

**Public : chirurgien-dentiste et assistant(e) dentaire**

**Formateurs :**  
Dr Vanessa BAAROUN ou  
Pr Vianney DESCROIX

Nom du praticien : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de l'assistant(e) dentaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
RPPS (carte de l'ordre) : \_\_\_\_\_ ADELI : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## Tarifs

Praticien adhérent UFSBD 840 €

Praticien non adhérent 880 €

**Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel**

- Je m'inscris à cette action de DPC sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)\* (reporter les références ci-dessus dans « inscription directe ») et m'engage à participer à l'intégralité de la formation
- Je joins un chèque de règlement à l'ordre de l'UFSBD d'un montant de 96 € et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris

Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation

## Avec le FIF-PL

Pour les praticiens libéraux

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)  
Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge

Assistant(e) adhérent UFSBD 640 €

Assistant(e) non adhérent 660 €

Avec ACTALIANS  
SIRET : 784 719 247 000 57  
N° organisme : 11752372075

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS  
Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.actaliens.fr](http://www.actaliens.fr)

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 3 semaines de la formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €